

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 18/05/2018</p> <p>Date de publication : 31/05/2018</p>	<p>SÉANCE DU 24 MAI 2018 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 14^{ème} question et 17^{ème} et 18^{ème} questions), Mme Martine VILLENAVE, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER (jusqu'à la 8^{ème} question), M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET (jusqu'à la 19^{ème} question), M. Yann HÉLARY, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Éric PERRIN, autres membres du Bureau communautaire.</p> <p>M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI (jusqu'à la 13^{ème} question et 17^{ème} et 18^{ème} questions), M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Frédéric CHEKROUN (jusqu'à la 13^{ème} question et 17^{ème} et 18^{ème} questions), Mme Stéphanie COSTA, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 14^{ème} question et 17^{ème} et 18^{ème} questions), Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 8^{ème} question), Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jean-Claude MORISSE (jusqu'à la 14^{ème} question et 17^{ème} et 18^{ème} questions), M. Jacques PIERARD (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Martine RICHARD, M. Michel ROBIN, M. Pierre ROBIN, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Yves SEIGNEURIN, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU (jusqu'à la 14^{ème} question et 17^{ème} et 18^{ème} questions), M. Alain TUILLIÈRE, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Christian PEREZ procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, M. Henri LAMBERT (à partir de la 14^{ème} question sauf 17^{ème} et 18^{ème} questions) procuration à Mme Sylvie DUBOIS, M. Antoine GRAU procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Guy DENIER (à partir de la 9^{ème} question) procuration à Mme Line LAFOUGÈRE, Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET (à partir de la 20^{ème} question), M. David BAUDON procuration à Mme Magali GERMAIN, M. Alain DRAPEAU procuration à Mme Martine RICHARD, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du Bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI (à partir de la 14^{ème} question sauf 17^{ème} et 18^{ème} questions) procuration à M. Patrick BOUFFET, M. Frédéric CHEKROUN (à partir de la 14^{ème} question sauf 17^{ème} et 18^{ème} questions), M. Vincent DEMESTER (à partir de la 15^{ème} question sauf 17^{ème} et 18^{ème} questions), Mme Nadège DÉSIR procuration à Mme Samira EL IDRISSE, M. Dominique GENSAC procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Didier GESLIN procuration à M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Bérandère GILLE procuration à M. Daniel VAILLEAU, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 9^{ème} question), M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, M. Jonathan KUHN procuration à Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jacques LEGET procuration à M. Guy DENIER (jusqu'à la 8^{ème} question), Mme Catherine LÉONIDAS procuration à Mme Stéphanie COSTA, Mme Aurélie MILIN procuration à Mme Loris PAVERNE, M. Jean-Claude MORISSE (à partir de la 15^{ème} question sauf 17^{ème} et 18^{ème} questions), M. Jacques PIERARD (à partir de la 10^{ème} question) procuration à M. Philippe DURIEUX, M. Hervé PINEAU (à partir de la 20^{ème} question), M. Didier ROBLIN, Mme Salomé RUEL procuration à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, Mme Nicole THOREAU (à partir de la 14^{ème} question sauf 17^{ème} et 18^{ème} questions), Mme Catherine SEVALLE procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Anna-Maria SPANO procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Claude MORISSE (jusqu'à la 14^{ème} question et 17^{ème} et 18^{ème} questions), Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Loris PAVERNE</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	43	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	22	Suffrages exprimés :	65
		Pour l'adoption :	65
Nombre de votants :	65	Contre l'adoption :	0

N° 20

Titre / COMMUNE DE L'HOUMEAU - ZAC DE MONSIDUN, CŒUR DE BŒUF ET LE CHENE - APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur Plez expose que la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multisites de « Monsidun, Cœur de Bœuf, le Chêne et le Trépied » sur la commune de L'Houmeau, a été créée par délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2006.

Par la suite, certaines évolutions législatives et réglementaires ont nécessité de modifier le dossier de création de la ZAC, approuvé par le Conseil communautaire du 25 octobre 2012. Cette modification a notamment conduit à une densification du programme global prévisionnel et une réduction du périmètre avec en particulier la suppression du site du Trépied. La ZAC n'est plus multisites ; elle est renommée « ZAC de Monsidun, Cœur de Bœuf et le Chêne ».

Suite à une procédure de consultation, la société CM-CIC Aménagement Foncier a été désignée en tant qu'aménageur de la ZAC par délibération du Conseil Communautaire du 7 juillet 2016. Le traité de concession a été signé le 8 novembre 2016.

Le projet de programme des équipements publics indique les équipements qui seront réalisés pour répondre aux besoins de la ZAC avec leurs coûts respectifs et une clé de répartition des participations financières, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

Il prévoit notamment :

➤ En superstructures :

- Une participation numéraire de l'aménageur, pour le renforcement du pôle enfance / jeunesse par la commune de L'Houmeau, à hauteur de 150 000€ HT soit 27% du coût prévisionnel de l'équipement, estimé à 555 000€ HT,
- Une participation de l'aménageur pour la réalisation d'une maison de quartier modulable - pôle multifonctionnel, en numéraire à hauteur de 437 000€ HT et sous la forme d'un apport de foncier de 5 000 m² valorisé à 300 000€ HT, qui représentent au total 50% du coût de cet équipement, estimé 1 474 000€ HT.

➤ En infrastructures :

- Un aménagement de carrefour sur la RD 104, financé à 100% par l'aménageur dans le cadre d'une enveloppe prévisionnel de 171 000€ HT. Le Conseil Départemental, en tant qu'organisme compétent, sera sollicité dans le cadre de ce projet.

Il convient de soumettre ce projet de programme des équipements publics au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 avril 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC de « Monsidun, Cœur de Bœuf, le Chêne et le Trépied »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2012 approuvant le dossier de création modifié de la ZAC de « Monsidun, Cœur de Bœuf et le Chêne »,

Vu la délibération du 7 juillet 2016, désignant la CM-CIC Aménagement Foncier en tant qu'aménageur de la ZAC,

Vu le traité de concession de la ZAC signé le 8 novembre 2016,

Considérant le projet de programme des équipements publics de la ZAC de « Monsidun, Cœur de Bœuf et le Chêne », ci-annexé,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de programme des équipements publics de la ZAC de « Monsidun, Cœur de Bœuf et le Chêne », tel qu'annexé à la présente délibération,
- de dire que le projet de programme des équipements publics de la ZAC de « Monsidun, Cœur de Bœuf et le Chêne » est tenu à disposition du public à la mairie et à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Conformément à l'article R 311-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera :

- affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'en mairie de L'Houmeau et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département ;
- publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

Jean-Philippe PLEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE - COMMUNE DE L'HOUMEAU - ZAC DE MONSIDUN, CŒUR DE BŒUF ET LE CHENE

Dossier de Réalisation - PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES EQUIPEMENTS		FINANCEMENT				GESTIONNAIRE A TERME	
			Montant € HT	AMENAGEUR		COMMUNE DE L'HOUMEAU		
				%	MONTANT HT	%		MONTANT HT
COMMUNE DE L'HOUMEAU	Equipements de superstructures	Participation en numéraire pour le renforcement du pôle enfance / jeunesse	555 000	27%	150 000	73%	405 000	Commune de L'Houmeau
		Apport de foncier d'environ 5000 m² pour maison de quartier modulable -pôle multifonctionnel	1 474 000	50%	300 000	50%	737 000	Commune de L'Houmeau
		Participation en numéraire pour maison de quartier modulable - pôle multifonctionnel			437 000			
		sous-total	2 029 000		887 000		1 142 000	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Equipements d'infrastructures	Aménagement d'un carrefour sur RD 104	171 000	100%	171 000	0%	0	Commune de L'Houmeau
			171 000		171 000		0	
AMENAGEUR	Infrastructures	Voiries et réseaux à créer	7 035 732	100%	7 035 732	0%	0	Commune de L'Houmeau
		Axe structurant Nord/sud						Commune de L'Houmeau
		rue la Fontaine						Commune de L'Houmeau
		Bassins d'orage						Commune de L'Houmeau
		Espaces verts						Commune de L'Houmeau
		Autres (OM, fourreaux fibre optique, ...)						Concessionnaires
		sous-total	7 035 732		7 035 732		0	
		TOTAL	9 235 732		8 093 732		1 142 000	